

RAPPORT GENERAL DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

ANNEE 2020

Conformément au mandat qui m'a été confié par l'Assemblée Générale en date du 16 février 2019 de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade, j'ai procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

La vérification a porté sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.
La comptabilité est tenue sur le logiciel Basicompta.

Tous les documents nécessaires à cet examen ont été mis à ma disposition et j'ai pu, dans de bonnes conditions, effectuer les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

J'ai procédé à la vérification des dépenses enregistrées par le pointage aléatoire avec les documents justificatifs de base, et obtenu les détails et renseignements nécessaires.

Le solde de banque est conforme aux extraits de compte.

L'examen et la comparaison des justificatifs avec les livres comptables me permettent d'obtenir une assurance raisonnable quant à l'absence d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraude ou d'erreur.

Commentaires

En raison de la crise sanitaire, la comparaison entre 2019 et 2020 ne permet pas une analyse pertinente des variations des postes : de nombreuses formations et la quasi-totalité des compétitions ont été annulées.

Tous les postes de charges et produits ont fortement baissé à l'exception des comptes suivants :

- Charges de personnel : l'embauche d'un salarié supplémentaire à 80% en novembre 2019 explique cette augmentation qui est partiellement compensée par l'aide du CNDS.
- Charges de gestion : la hausse provient du remboursement des formations qui ont dû être annulées en raison du coronavirus.
- Produits annexes : l'augmentation est due à la formation au Certificat de Qualification Professionnelle, qui a été mise en place cette année et dans laquelle un des salariés est instructeur. Le « réalisé » reste toutefois inférieur à ce qui avait été prévu.
- Le poste « cotisations » a également augmenté, conformément à ce qui avait été budgété

La vérification des affiliations des autoentrepreneurs auprès de l'URSSAF préconisée l'an dernier sera mise en place dès qu'il sera à nouveau fait appel à ces intervenants, ce qui n'a pas été le cas en 2020 suite aux mesures gouvernementales.

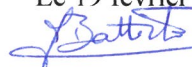
Le taux retenu pour le calcul des frais kilométriques est inférieur aux taux pour les véhicules de 5 CV et plus. Je vous conseille de demander les cartes grises des personnes bénéficiant de remboursement de frais kilométriques afin de vérifier le nombre de chevaux est de 5 CV ou plus. Si ce n'est pas le cas, il conviendra de réajuster les taux.

Conclusion

Au terme de ma mission, et compte tenu de ce qui précède, j'estime que les comptes annuels de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade clos le 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Je propose que l'Assemblée Générale approuve sans réserve les comptes de l'exercice 2020 et donne quitus au Comité Directeur.

Fait à Gardanne
Le 19 février 2021



Jocelyne BATTISTA